



BILAN DE COMPÉTENCES

LE CHEMIN VERS LE RENOUVEAU

DURÉE 22 HEURES

HEAVEN



**Faire un Bilan de
Compétences ...
et Devenir
acteur de son futur
professionnel**



Objectif du bilan de compétences :



- Identifier et analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ainsi que ses aptitudes et motivations.
- Définir un projet professionnel clair et, si nécessaire, un parcours de formation adapté.
- Valoriser ses atouts pour optimiser ses opportunités d'emploi, de formation ou d'évolution de carrière.

Délai d'accès :

2 à 4 semaines après l'entretien préliminaire, en fonction du financeur.

Modalités d'évaluation :

Une grille d'analyse des objectifs définis en début et en fin de bilan.

Un questionnaire d'évaluation à l'issue du parcours et un suivi à 6 mois.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour réaliser un bilan de compétences.

C'est pour qui ?

Bénéficiaires du Bilan de Compétences :

Pour tous ! que vous soyez salariés, demandeurs d'emploi, indépendants, vous pouvez bénéficier d'un financement pour réaliser votre bilan compétences (CPF, OPCO, France Travail, Entreprise)

Accessibilité pour les personnes en situation de handicap:

Si vous êtes en situation de handicap, notre référent se tient à votre disposition en vue de vous informer sur les accès possibles liés à votre situation et vous proposer un aménagement lors de votre accompagnement contact@pierre-b-conseil.com



CONSEIL

Moyens pédagogiques, Méthode et Déroulement du Bilan de Compétences

Moyens pédagogiques :

- Entretiens avec un Conseiller Certifié : véritable conduite d'entretien en démarche « Miroir », le conseiller vous aide à faire émerger tous vos potentiels, motivations, valeurs, envies, en travaillant dans la neutralité la plus totale.
- Tests en conformité avec les bilans de compétences de Central Test : Analyse de la personnalité, Inventaire des Intérêts professionnel, restitution de domaines d'activités et de métiers en adéquation avec la personnalité, évaluations management, profil créateur d'entreprise, etc.
- Questionnaires d'évaluation (360 °, auto-évaluations), exercices pratiques via différents supports (roue des Intérêts, photolangages...)
- Apports d'informations (ressources, emploi, métiers, création d'entreprise, VAE)
- Aide aux Investigations
- Réalisation de la synthèse par le consultant

Méthode :

- Alternance d'entretiens avec le consultant en bilan de compétences et travaux personnels à réaliser.
- Accompagnement continu par votre consultant attitré (par mail, par téléphone).
- Travaux personnels avec support réalisé et adressé par Pierre B. Conseil
- Réalisation d'enquêtes métiers par le bénéficiaire



Déroulement & Programme

Du bilan de compétences dans le cadre du code de déontologie

ARTICLES R. 6322-32 À 60 DU CODE DU TRAVAIL

Durée totale du bilan de compétences :

22 heures, réparties sur 2 à 3 mois :

- Face à face avec le consultant : 15 heures
- Passation des tests : 2 heures
- Travail personnel : 5 heures

La démarche est progressive et basée sur une méthodologie en 3 phases, respectant le Code de Déontologie des bilans de compétences.



L'article L6313-4 du code du travail ci-dessous mentionné est scrupuleusement suivi :

"Les bilans de compétences mentionnés au 2° de l'article L. 6313-1 ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Ce bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur. Le refus d'un salarié d'y consentir ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

Les informations demandées au bénéficiaire du bilan doivent présenter un lien direct et nécessaire avec son objet. Le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi. Il est destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse.

Ce document de synthèse peut être communiqué, à sa demande, à l'opérateur du conseil en évolution professionnelle mentionné à l'article L. 6111-6.

Les résultats détaillés et le document de synthèse ne peuvent être communiqués à toute autre personne ou institution qu'avec l'accord du bénéficiaire.

Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans sont soumises aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent à ce titre.

La durée du bilan de compétences ne peut excéder vingt-quatre heures par bilan.

Phase 0

ENTRETIEN DÉCOUVERTE

durée : env. 1h



Avant de vous engager dans un bilan de compétences, nous vous proposons un entretien découverte, gratuit et sans engagement, d'une durée d'environ une heure. Cet échange, réalisé par téléphone ou en visioconférence, est l'occasion de faire connaissance, de comprendre vos attentes et de répondre à toutes vos questions.

Il vous permet de découvrir notre approche, notre méthodologie et les outils que nous mettons à votre disposition, afin de vérifier qu'ils correspondent à vos besoins. De votre côté, vous pourrez exposer votre parcours, vos objectifs ou vos interrogations, et bénéficier d'un premier éclairage personnalisé.

Cet entretien constitue une étape clé : il vous aide à confirmer la pertinence d'un accompagnement et à vous engager sereinement dans une démarche adaptée à votre situation, vos envies et vos projets.

Phase 1

ENTRETIEN PRÉLIMINAIRE

durée : 1h30

Mieux vous connaître & déterminer ensemble l'objectif de votre bilan :

- Écoute et analyse de vos attentes et objectifs à court et moyen terme, reconstruction de votre parcours professionnel et de vos orientations, de vos critères de satisfaction, présentation du contenu et de la méthode de travail, des modalités de déroulement du bilan de compétences.
- Validation des objectifs du bilan de compétences.

Phase 2

INVESTIGATION

durée : 19h00

- Passation et restitution des tests
- Identification et analyse de vos compétences, de vos capacités, vos motivations et vos centres d'intérêts professionnels.
- Coaching de projection professionnelle
- Identification de vos traits de personnalités, de vos axes de développement personnel
- Investigations et enquêtes métiers
- Découverte et mise en relation de vos valeurs
- Définition du ou des projets
- Création du plan d'action en prenant en compte les freins potentiels et les atouts et éléments favorables au projet

Phase 3

CONCLUSION

durée : 1h30

L'objectif de cette rencontre est de faire le point sur la réalisation de votre projet professionnel et sur le déroulement du bilan de compétences, de déterminer ensemble les actions à poursuivre.

Lors de cet entretien nous vous présentons et remettons la synthèse écrite de votre bilan de compétences.

Ce document est strictement confidentiel, dans le respect du code de déontologie des bilans de compétences.



Nos outils :



Démarche miroir, adaptation a l'environnement du bénéficiaire.



Élaboration des pistes et possibilités de domaines d'activités, de métiers en lien avec vos centres d'intérêts, aptitudes, compétences transférables.



Inventaire de personnalité, vos fonctionnements relationnels, Inventaire des intérêts professionnels, par la passation et la restitution des tests : Test de personnalité, Profil PRO-2 (outil identifiant les zones de confort et les écarts avec les métiers), d'autres tests peuvent compléter cette phase (Profil entrepreneur, profil management, Quotient Émotionnel, Profil Vente, validés par Central Test)



Coaching de projection professionnelle et questions puissantes

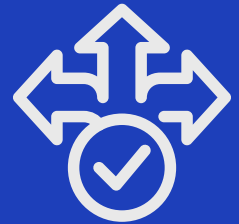




Nos outils :



Investigation métier par resserrement en fonction des intérêts et contraintes réelles



Travail sur vos valeurs, identité professionnelle, environnement, aide à la définition d'objectifs concrets et réalisables, dans le cadre d'un coaching



Confrontation à l'environnement socio-professionnel (information sur les métiers, les fonctions, les secteurs d'activité, les entreprises, le marché du travail, recherche de formation, rencontres professionnelles).



Aide à la mise en place d'actions concrètes en vue de valider votre projet professionnel.



+100
Personnes
accompagnées
et satisfaites
**et maintenant
à votre tour ?**

Votre consultant en bilan de compétences



- Votre consultant en bilan de compétences est Conseiller en Évolution Professionnelle certifié, et formé au bilan de compétences via deux méthodologies différentes. Il jouit d'une expérience significative et suit régulièrement une supervision de sa pratique, il vous accompagne lors d'entretiens individuels avec des outils de diagnostics adaptés à vos besoins, sur une période de 6 à 16 semaines.
- Certifié CentralTest®, il dispose d'une habilitation pour vous faire passer des tests Psychométriques.
- Il est disponible les jours et horaires à votre convenance.
- Sa devise : « Travailler sérieusement, sans se prendre au sérieux », comprendre : la vie est trop courte pour y mettre de la gravité, certes un bilan de compétences implique de l'investissement personnel, du travail, des décisions importantes, mais quand tout cela est fait avec humour et légèreté, c'est toujours plus digeste.





Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et ses résultats

- Un premier entretien téléphonique (sans engagement) ou en visioconférence ou en présentiel, permet de valider votre demande et de positionner un objectif de bilan, entrant dans le champ de compétences du bilan de compétences (réorientation, évolution professionnelle, vérification de projet)
- Vous validez notre programme et recevez une convocation qui engage le démarrage de votre bilan.
- Vous remplissez une feuille d'émargement tout au long de l'action
- Vous évaluez votre bilan de compétences par écrit à l'issue de celui-ci
- Nous prenons contact avec vous 6 mois après votre bilan pour effectuer un suivi

De l'action aux résultats

Tarif et demande de devis

Pour toute demande de tarif et de devis :
contact@pierre-b-conseil.com

Pour mieux nous connaître :
www.pierre-b-conseil.com

Pierre B. Conseil – Siège social : 5 rue de maison rouge 45140 Saint Jean de la Ruelle
Tél : 07.67.01.48.52 – www.pierre-b-conseil.com – contact@pierre-b-conseil.com SIRET 918 621 293 00011 –
Non assujetti à la TVA NDA : 24450408945 Banque : N26 – BIC NTSBDEB1XXX – IBAN DE57 1001 1001 2624 6364 28





Merci

on reste en contact

